



A La Merlatière

Le 6 Juin 2025

Chers parents,

Comme vous le savez sans doute, après des décennies à gérer la restauration scolaire, l'OGEC de Boulogne a souhaité se désengager de cette gestion et a demandé aux municipalités d'Essarts en Bocage (pour le site de Boulogne) et de La Merlatière de la reprendre à leurs comptes.

Nous travaillons sur cette reprise depuis fin 2024. Je vous confirme donc, par la présente, que la restauration scolaire, pour l'école de La Merlatière, sera assurée par la Municipalité à compter de Septembre 2025.

Après une phase d'échanges constructifs et sereins avec les élus d'Essarts en Bocage, nous avons convenu, d'un commun accord, qu'il était plus simple, pour diverses raisons qu'il serait bien long d'expliquer ici, que chaque commune gère son propre service de restauration.

Si Boulogne pouvait s'appuyer sur les compétences et l'organisation déjà en place sur la commune déléguée des Essarts (rendant la mise en place assez simple pour le site de Boulogne), nous partions de notre côté, d'une page entièrement blanche, avec tout à mettre en place et à organiser :

- ➔ Passation d'un marché pour la fourniture des repas
- ➔ Reprise et organisation du « temps méridien », c'est à dire du temps compris entre la fin de cours de la matinée et le début des cours de l'après-midi,
- ➔ Recrutement des personnels nécessaires à la restauration et au temps méridien (encadrement des trajets école-cantine, supervision des temps de récréation du midi, aide au service des repas...)
- ➔ Mise en place de la gestion de la facturation aux familles par la commune (avec acquisition d'un logiciel dédié)
- ➔ Rédaction des documents liés à la restauration scolaire (Dossier d'inscription, Règlement intérieur de cantine...)

Tout est prêt désormais et vous trouverez ci-joint tous les documents pour l'inscription de votre/vos enfant(s) pour l'année scolaire 2025-26.

Voici quelques informations concernant l'organisation qui a été mise en place :

- ➔ Les repas seront fournis, en liaison froide, par l'entreprise RESTORIA qui a remporté le marché de fourniture des repas (pas de changement par rapport à la situation actuelle),
- ➔ Le poste d'agent de restauration principal (que j'appellerai « cantinière » pour faire simple) fait partie du marché passé avec RESTORIA. C'est donc RESTORIA qui est l'employeur de cet agent. Cette décision a été prise afin d'assurer une continuité du service de restauration en cas d'absence de la cantinière, prévue ou imprévue. RESTORIA est en effet davantage en capacité de trouver un(e) remplaçant(e), parmi son personnel, que la commune.

- ➔ Il a été décidé de maintenir deux services pour le confort des enfants, à la fois au sein de l'espace de restauration (salle Lateria) que dans la cour de récréation,
- ➔ La commune a recruté deux agents afin d'assurer l'encadrement du temps méridien à raison de 1h35 / jour / agent. Ces deux agents assureront à la fois l'encadrement des trajets école-cantine et cantine-école, l'aide au service des repas, la surveillance de la cour de récréation pendant le temps de pause des enseignants et l'aide au nettoyage et au rangement de la salle de restauration.
- ➔ Comme c'est le cas pour toutes les recettes communales, vos règlements seront perçus par le Trésor Public, pour le compte de la commune, et non pas par la commune en direct.

Du fait de la création de ces différents postes et d'un coût de repas supérieur à celui du marché antérieur passé par l'OGEC de Boulogne, le coût de revient global de la restauration scolaire est supérieur à ce qu'il était jusque-là. La gestion du fonctionnement et la facturation était en effet gérée de façon bénévole, par des membres de l'OGEC de Boulogne. Quant au coût de la personne qui assurait l'encadrement des trajets école-cantine-école, il était pris en charge par l'OGEC de La Merlatière et n'était, de ce fait, pas pris en compte dans le calcul du prix du repas, fixé par l'OGEC de Boulogne.

La commune n'a donc eu d'autre choix que de revaloriser le prix du repas qui sera, pour l'année scolaire 2025-26, de 4.80€ / repas. Il convient de signaler cependant que ce coût reste dans la moyenne de ceux pratiqués dans les communes alentours (jusqu'à 5€, voire plus, dans certaines communes).

Par ailleurs ce coût est largement inférieur au coût de revient d'un repas, qui avoisine les 6.2€, une fois intégrés les coûts de personnel. La différence est prise en charge par la commune. La commune a toujours versé une subvention d'équilibre à l'OGEC de Boulogne, de l'ordre de 20.000€ par an en moyenne. Sur la base d'un prix de vente du repas de 4.80€, c'est 24.000€, issus du budget communal, qui viendront compenser le différentiel pour l'année scolaire 2025-26.

Il est important de souligner que ces calculs n'incluent pas la charge de travail supplémentaire générée pour le secrétariat de mairie (suivi quotidien, relations avec RESTORIA, facturation aux familles...). Il est d'ailleurs possible que cette charge de travail supplémentaire nous amène à repenser l'organisation du service administratif dans les prochains mois.

Nous sommes conscients de l'effort financier demandé aux familles mais dans le contexte actuel où les dépenses de fonctionnement des communes augmentent plus vite que leurs recettes, nos finances ne peuvent supporter une prise en charge supérieure. Nous vous remercions de votre compréhension.

Soyez assurés que nous mettons tout en œuvre pour que cette reprise de la restauration scolaire se passe de la meilleure des manières. Nous restons à votre écoute et à votre disposition, en mairie, pour toute question.

Bien cordialement,

Pour le Conseil Municipal, le Maire  
*Philippe Bély*

